
Le deuxième objectif du compte d'épargne carbone du Manitoba**Qu'est-ce que le Conseil consultatif d'experts?**

Le Conseil consultatif d'experts est un organe indépendant chargé de fournir des conseils et des recommandations au ministre de l'Environnement et du Climat concernant le Plan vert et climatique du Manitoba. Il doit entre autres recommander un objectif quinquennal de réductions des émissions de GES, contenues dans le compte d'épargne carbone, comme l'exige la Loi sur le Plan vert et climatique. Pour de plus amples renseignements sur le Conseil, consultez le www.manitoba.ca/eac/index.html.

Comment le compte d'épargne carbone fonctionne-t-il?

Le compte d'épargne carbone est un outil unique qui encourage la réduction ininterrompue des émissions au Manitoba. Il représente la somme des réductions cumulatives sur une période de cinq ans. Il est comparé à un objectif de réduction des émissions cumulatives pour cette période, fixé par le gouvernement selon les conseils des experts.

Les réductions réalisées sont des épargnes carbonées et la mesure de l'objectif est le compte. Un nouvel objectif est fixé à la fin de chaque période de cinq ans. Tout manquement à l'objectif est ajouté au volume cible de la période suivante.

Avec ces objectifs quinquennaux raccourcis de réduction des GES, le gouvernement manitobain est responsable d'atteindre l'objectif, et la diminution des émissions du Manitoba se fait de manière constante. Pour en savoir davantage, consultez le www.manitoba.ca/climateandgreenplan/index.fr.html.

Quel est le nouvel objectif du compte d'épargne carbone?

L'objectif de réduction des émissions de GES provinciales pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 est de 5,6 mégatonnes d'équivalents en dioxyde de carbone, quantité relative aux émissions prévues pendant cette période par le ministère fédéral de l'Environnement et du Climat (www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/emissions-gaz-effet-serre/projections.html). À titre d'exemple, 5,6 mégatonnes d'équivalents en dioxyde de carbone représentent les émissions de GES de 1,1 million de maisons pendant 5 ans.

Comment l'objectif a-t-il été déterminé?

Le Conseil consultatif d'experts a formulé sa recommandation en se basant sur l'expertise de ses membres, la rétroaction d'experts, les commentaires d'intervenants du secteur des entreprises, des associations industrielles et des organismes sans but lucratif, ainsi que les conseils d'un expert-conseil externe (conseils techniques et modélisation des émissions de tierces parties).

Le premier objectif du compte d'épargne carbone a-t-il été atteint?

Le premier objectif du compte d'épargne carbone du Manitoba consistait à réduire les émissions de GES d'une mégatonne entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2022.

L'atteinte de cet objectif sera confirmée en 2024, après la publication des données fédérales de 2022. Les données sur les émissions de 2020, soit à mi-parcours, démontrent que le Manitoba était sur la bonne voie et avait déjà réalisé une réduction de 0,9 mégatonne.

Au cours de la première période du compte d'épargne carbone, le gouvernement manitobain s'y est pris de différentes manières pour réduire les émissions. Notamment, il a :

- mis en œuvre un mandat de carburants renouvelables;
- introduit Efficacité Manitoba et ses nombreux programmes;
- mis hors service le groupe 5 au charbon à la centrale de Brandon avant la date prévue;
- entamé la mise hors service progressive de la centrale au gaz naturel de Selkirk avant la date prévue;
- introduit le programme d'efficacité énergétique pour le camionnage;
- adopté des pratiques exemplaires de gestion en matière de sols, de cultures et d'animaux d'élevage;
- entrepris des initiatives de réacheminement des déchets.

À quoi ressemblent les émissions de GES du Manitoba aujourd'hui?

Selon le dernier rapport d'inventaire national, les émissions de GES du Manitoba se sont élevées à 21,7 mégatonnes en 2020, ce qui représente 3,3 % du total national de 672 mégatonnes.

Au Manitoba, les principales sources d'émissions de GES sont les transports (essence et diesel, p. ex.), l'agriculture (animaux d'élevage, p. ex.), les sources de combustion fixe (gaz naturel pour le chauffage des bâtiments, p. ex.), les émissions industrielles et les déchets.

- Consommation d'essence et de diesel dans les véhicules (transports) : 8,1 mégatonnes (37 %)
- Animaux d'élevage, utilisation d'engrais et émissions des sols au-dessus de la concentration de fond (agriculture) : 6,4 mégatonnes (29 %)
- Utilisation de gaz naturel et d'autres combustibles fossiles dans le chauffage des bâtiments (combustion fixe) : 4,2 mégatonnes (19 %)
- Émissions industrielles et déchets : 1 mégatonne (5 %) et 1,4 mégatonne (6 %) respectivement

Comment le Manitoba atteindra-t-il le nouvel objectif?

Selon la modélisation des émissions, les meilleures possibilités de réduction se trouvent dans les transports et les bâtiments, mais des efforts doivent être déployés dans l'ensemble de l'économie et du système d'approvisionnement énergétique (production alimentaire, bâtiments, gestion des déchets).

Le gouvernement manitobain a entamé plusieurs initiatives qui aideront la population manitobaine à réduire ses émissions. Mentionnons entre autres des programmes d'efficacité énergétique d'Efficacité Manitoba pour les bâtiments, des exigences de teneur en biocarburant pour les carburants de transport, une aide financière à la transition des transports lourds vers des technologies efficaces et l'appui de projets durables par l'entremise du Fonds pour la conservation et le climat. De plus, le gouvernement manitobain travaille de concert avec le gouvernement du Canada pour réduire les émissions du secteur agricole et de l'ensemble de la province à l'aide de programmes comme le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.